

# Propositions du Conseil de banque

## Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 24 février 2006, le rapport annuel et les comptes annuels pour 2005, présentés par la Direction générale et destinés au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 17 mars 2006, le rapport annuel et les comptes annuels conformément à l'art. 7, al. 1, LBN. En outre, l'organe de révision a signé son rapport le 24 février 2006.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels;
2. de répartir le résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan), soit fr. 12 821 247 385,59, comme suit:

Affectation du bénéfice	2005 en millions de francs
Résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan selon l'art. 36 LBN)	12 821,2
Attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-794,7
<b>Bénéfice distribuable (art. 30, al. 2, LBN)</b>	<b>12 026,5</b>
Attribution à la réserve pour distributions futures	-9 525,0
<b>Bénéfice total à distribuer (art. 31 LBN)</b>	<b>2 501,5</b>
Versement d'un dividende de 6%	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons <sup>1</sup>	-2 500,0
<b>Solde après affectation du bénéfice</b>	<b>-</b>

1 Convention du 5 avril 2002 entre le DFF et la BNS concernant la distribution des bénéfices.

3. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2006/2007;
4. de donner décharge au Conseil de banque.